



ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BLUMONT AUGEN QUÉBEC 2008

JUIN 2008



BLUMONT
CAPITAL

TABLE DES MATIÈRES

État de l'actif net	2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État du portefeuille de placements et des autres éléments d'actif net	5
Notes afférentes aux états financiers	6
Renseignements sur la société en commandite	12

ÉTAT DE L'ACTIF NET
Au 30 juin 2008
Non vérifié

BLUMONT AUGEN QUÉBEC LIMITED
PARTNERSHIP 2008*

ACTIF

Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 250 848 \$
Intérêts à recevoir	13 678
Total de l'actif	<u>7 264 526</u>

PASSIF

Comptes créditeurs :	
Frais et charges d'exploitation	49 682
Intérêts à payer	6 554
Emprunt	<u>721 200</u>
Total du passif	<u>777 436</u>

ACTIF NET REPRÉSENTANT LES CAPITAUX PROPRES 6 487 090 \$

NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION 721 200

VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART 8,99 \$

* La société en commandite ayant été constituée le 25 mars 2008, les renseignements comparatifs ne sont pas disponibles.

Approuvé au nom de la société en commandite BluMont Augen Québec 2008 par BluMont Augen Québec General Partner 2008 Inc.

« Paul J. Perrow »

Paul J. Perrow
Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Période allant du 25 mars 2008 au 30 juin 2008

Non vérifié

BLUMONT AUGEN QUÉBEC LIMITED PARTNERSHIP 2008*

REVENUS DE PLACEMENT

Intérêts	<u>55 572 \$</u>
----------	------------------

CHARGES (note 4)

Frais de gestion	34 412
------------------	--------

Frais d'exploitation généraux	15 740
-------------------------------	--------

Honoraires des vérificateurs	10 000
------------------------------	--------

Frais de production de rapports aux porteurs de titres	554
--	-----

Frais d'intérêts	<u>9 599</u>
------------------	--------------

	70 305
--	--------

Moins : charges absorbées par le gestionnaire	<u>11 023</u>
---	---------------

	<u>59 282</u>
--	---------------

PERTE NETTE DE PLACEMENT

	<u>(3 710)</u>
--	----------------

DIMINUTION DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS

	<u>(3 710) \$</u>
--	-------------------

DIMINUTION DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS, PAR PART

	<u>(0,01) \$</u>
--	------------------

* La société en commandite ayant été constituée le 25 mars 2008, les renseignements comparatifs ne sont pas disponibles.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Période allant du 25 mars au 30 juin 2008
Non vérifié

BLUMONT AUGEN QUÉBEC
LIMITED PARTNERSHIP 2008*

Actif net au début de la période	- \$
Diminution de l'actif net liée aux activités	(3 710)
Opérations sur les capitaux propres :	
Produit de l'émission de parts, déduction faite des frais d'émission	<u>6 490 800</u>
Actif net à la fin de la période	<u>6 487 090 \$</u>

* La société en commandite ayant été constituée le 25 mars 2008, les renseignements comparatifs ne sont pas disponibles.

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ET DES AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET

30 juin 2008

Non vérifié

	Valeur marchande	% de la valeur marchande totale
TOTAL DES PLACEMENTS	- \$	-
Autres actifs, moins les passifs ¹	6 487 090	100,0
TOTAL NET ASSETS	6 487 090 \$	100,0

¹ Ce montant comprend la trésorerie et les placements à court terme plus les revenus de placement et les souscriptions à recevoir, moins les comptes créditeurs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2008

NON VÉRIFIÉ

1. CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

La Société en commandite BluMont Augen Québec 2008 (la « Société en commandite ») a été constituée en société en commandite en vertu des lois de la province de l'Ontario le 27 février 2008. La Société en commandite a commencé à exercer ses activités le 25 mars 2008 après la clôture initiale. La Société en commandite a une durée de vie limitée, et sera dissoute le 31 décembre 2010, sous réserve de dissolution antérieure selon les modalités de la convention de société en commandite. Le commandité de la Société en commandite est BluMont Augen Québec General Partner 2008 Inc. (le « commandité »), société constituée le 11 janvier 2008 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Le commandité est une filiale en propriété exclusive de BluMont Capital Inc.

Les services de BluMont Capital Corporation ont été retenus afin qu'elle agisse en tant que gestionnaire du portefeuille (le « gestionnaire du portefeuille ») pour sélectionner des actions accréditives et d'autres placements en consultation avec Augen Capital Corp. La Société en commandite investit dans des actions accréditives de sociétés de ressources naturelles dont les activités sont l'exploitation minière, pétrolière et gazière. La Société en commandite est assujettie à divers facteurs de risque, y compris, notamment, l'inexistence d'un marché public pour les parts de la Société en commandite, les risques inhérents à l'exploration de ressources, les variations défavorables de la valeur des titres et l'illiquidité possible des actions accréditives et des autres titres, le cas échéant, détenus par la Société en commandite.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La présentation de ces états financiers est conforme aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

Les principales conventions comptables sont résumées ci-après.

(I) Adoption de nouvelles conventions comptables – chapitre 3862, Instruments financiers – divulgation; et chapitre 3863, Instruments financiers – présentation

Le 1^{er} janvier 2008, la Société en commandite a adopté les normes des chapitres 3862, « Instruments financiers – divulgation », et 3863, « Instruments financiers – Présentation », du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA »). Ces chapitres remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – divulgation et présentation », et établissent les normes concernant la divulgation et la présentation détaillées des risques liés aux instruments financiers, et la façon dont ces risques sont gérés. Veuillez consulter la note 3 sur la divulgation s'appliquant à la Société en commandite.

L'adoption de nouvelles normes n'a aucune incidence sur le cours quotidien des titres de la Société en commandite, ni sur le calcul de l'actif net.

(II) Évaluation des placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur marchande établie de la manière suivante :

Le chapitre 3855 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (l'« ICCA ») intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », qui

s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2006, préconise que la juste valeur des instruments financiers négociés activement soit calculée en fonction du cours acheteur du titre. Auparavant, la juste valeur selon les PCGR était calculée en fonction du cours de clôture du jour, lorsqu'il en existait un.

Le règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») exige que la valeur liquidative quotidienne d'un fonds d'investissement soit calculée selon les PCGR. Malgré la date d'application réglementaire du chapitre 3855, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé aux fonds de placement une dispense provisoire de conformité au chapitre 3855 en ce qui concerne la valeur liquidative aux fins du traitement des opérations des porteurs de parts. Cette dispense, accordée afin de permettre un examen plus approfondi de l'incidence du chapitre 3855, entre en vigueur le 30 septembre 2008 ou à la date d'entrée en vigueur des modifications proposées au Règlement 81-106, si celle-ci intervient plus tôt. La valeur liquidative calculée selon les recommandations du chapitre 3855 est appelée valeur liquidative aux fins de la présentation de l'information financière de la Société en commandite (« valeur liquidative selon les PCGR »). La note 7 présente un rapprochement de la valeur liquidative selon les PCGR et de la valeur liquidative à des fins autres que la présentation de l'information financière (« valeur liquidative aux fins des opérations ») de la Société en commandite.

Le chapitre exige également que les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés dans le cadre de l'achat et de la vente de titres par la Société en commandite, soient portés en déduction du revenu net. Par conséquent, ces coûts doivent être passés en charges et inclus dans les « Coûts de transaction » à l'état des résultats.

Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués à leur cours acheteur à la date des états financiers. Lorsqu'aucun cours acheteur n'est disponible, les titres sont évalués au cours vendeur de clôture. Les titres qui ne sont pas cotés à une bourse reconnue sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation selon des critères établis par le gestionnaire de portefeuille.

Les placements à court terme sont constatés à la juste valeur marchande.

L'écart entre la valeur marchande et le coût moyen est présenté à titre de variation nette de la plus-value ou moins-value non réalisée des placements.

(III) Opérations de placement et constatation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Les revenus et les charges sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les revenus d'intérêts sont constatés quotidiennement au moment où ils sont gagnés. Les gains et pertes réalisés découlant des opérations sur titres sont calculés selon le coût moyen.

(IV) Attribution des revenus et des pertes de la Société en commandite

Les états financiers présentent uniquement les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la Société en commandite, et n'incluent pas les autres actifs et passifs, notamment les impôts de chacun des associés. Un montant correspondant à 0,01 % de l'augmentation ou de la diminution de l'actif net liée aux activités de la Société en commandite est attribué au commandité et le solde est attribué aux commanditaires au prorata du nombre de parts que chacun d'eux

détient à la fin de chaque période. La Société en commandite n'étant pas une entité imposable, il n'est pas nécessaire de comptabiliser une charge d'impôts.

(V) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers, établis conformément aux PCGR du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui peuvent avoir une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

(VI) Augmentation de l'actif net liée aux activités, par part

L'augmentation de l'actif net liée aux activités par part correspond à l'augmentation nette de l'actif net liée aux activités divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de l'exercice.

3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Dans le cours normal des affaires, la Société en commandite est exposée à divers risques financiers : risque lié au crédit, risque lié aux liquidités et risque du marché (y compris le risque lié au taux d'intérêt, et autres risques touchant les prix et les devises) qui pourraient entraîner une réduction de la valeur de l'actif net de la Société en commandite. La valeur des placements du portefeuille de la Société en commandite peut fluctuer sur une base quotidienne suite aux variations des taux d'intérêt, des conditions économiques, du marché et des nouvelles de l'entreprise relativement à des titres particuliers détenus par la Société en commandite.

Les objectifs de placement de la Société en commandite consistent à : (a) hausser la valeur du capital, et (b) offrir certains avantages fiscaux aux investisseurs en achetant des actions accréditatives de sociétés de ressources naturelles sélectionnées par le gestionnaire du portefeuille et Augen Capital Corp. La stratégie d'investissement de la Société en commandite consiste à investir dans des actions accréditatives de sociétés de ressources naturelles : (i) dont le rapport qualité-prix se compare avantageusement à la valeur marchande des actions de sociétés de ressources naturelles; (ii) dotées d'une haute direction chevronnée; (iii) possédant un solide programme d'exploration; et (iv) offrant un potentiel de croissance future. Le produit de la vente des actions accréditatives peut être investi dans d'autres actions accréditatives, dans des titres émis par de grandes sociétés, ou des obligations émises par de grandes sociétés et le gouvernement, ou des titres de l'indice, ou pour exercer des bons de souscription.

Afin de réduire les risques liés à un investissement dans la Société en commandite, la Société en commandite a élaboré les politiques et restrictions suivantes concernant les investissements : (a) la Société en commandite investira au moins 80 % de ses fonds dans des actions accréditatives de sociétés de ressources naturelles inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) ou du TSX Venture Exchange, (b) avant le 1^{er} janvier 2009, la Société en commandite investira au moins les deux tiers (2/3) de ses fonds dans des titres de sociétés de ressources naturelles dont la capitalisation boursière (déterminée au moment de l'achat) est supérieure à 25 millions \$, (c) la Société en commandite : (i) n'investira par plus de 10 % du produit de toute société de ressources naturelles; (ii) ne détiendra pas plus de 10 % des titres émis et en circulation (quantité déterminée au moment de l'achat) de toute société en commandite dans laquelle elle investit; ou (iii) n'investira pas dans un titre si la valeur marchande de ce titre dépasse, au moment de l'investissement, 10 % de la valeur de l'actif net du portefeuille de la Société en commandite (déterminée au moment de l'achat).

(I) Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque que la partie contractante d'un instrument financier omette de s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement auprès de la Société en commandite.

Lorsqu'une société en commandite investit dans un instrument de créance et ses dérivés, c'est là qu'est concentré le risque lié au crédit. La valeur marchande des instruments de créance et de ses dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur, et conséquemment, représente l'exposition maximum au risque lié au crédit d'une société en commandite.

Toutes les transactions effectuées par la Société en commandite relativement aux titres inscrits à la cote doivent être acquittées sur livraison, par le biais de courtiers agréés. Le risque de défaut est jugé minime, car les titres ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier. Le paiement est effectué lorsque le courtier a reçu les titres. La transaction sera annulée si l'une des parties manque à ses obligations.

En date du 30 juin 2008, la Société en commandite n'avait pas investi dans des instruments de créance et ses dérivés; elle n'est donc pas assujettie au risque lié au crédit.

(II) Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités est défini comme étant le risque qu'une société en commandite ne puisse respecter ses obligations à temps ou à un prix raisonnable.

Le risque lié aux liquidités est géré en investissant la majorité de l'actif de la Société en commandite dans des placements faciles à transiger sur un marché actif. Conformément aux lignes directrices des investissements de la Société en commandite, la Société en commandite investira au moins 80 % de ses fonds dans des titres inscrits à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) ou du TSX Venture Exchange.

La Société en commandite peut, de temps à autre, investir dans des titres qui ne sont pas transigés sur un marché actif, et qui peuvent s'avérer illiquides. Conformément aux lignes directrices des investissements de la Société en commandite, la Société en commandite peut investir jusqu'à 20 % de ses fonds dans des sociétés de ressources naturelles dont les titres ne peuvent être facilement vendus sur un marché, ou pour lesquelles il est difficile d'obtenir le cours public. Ces investissements seront jugés privés et restreints dans l'État du portefeuille de placements et autres éléments d'actif net de la Société en commandite.

Les titres achetés par la Société en commandite peuvent être assujettis à des contraintes quant à la revente. Durant les périodes où les contraintes s'appliquent, la Société en commandite peut disposer de ces titres conformément à certaines exemptions légales.

Les commandités ne peuvent racheter les unités tant que la Société en commandite n'a pas été dissoute. Les unités de la Société en commandite ne peuvent être vendues sur le marché, et il est peu probable qu'un marché public autorisant la vente de ces unités se développe. Au moment de la dissolution, le commandité transfère l'actif de la Société en commandite à BluMont Augen Resource Strategy Fund Inc. (la « transaction de roulement du fonds commun de placement »). Cependant, il n'existe aucune garantie que la transaction de roulement du fonds commun de placement ait lieu, et les associés passifs

pourraient, à la dissolution de la Société en commandite, recevoir des titres pour lesquels il existe un marché illiquide ou assujéti à des contraintes quant à la revente.

(III) Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt émane de la possibilité qu'une fluctuation des taux d'intérêt affecte les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers.

Le risque lié au taux d'intérêt survient lorsque la Société en commandite investit dans des instruments financiers portant intérêt. La Société en commandite est exposée au risque que la valeur de ces instruments fluctue selon les taux d'intérêt.

En date du 30 juin 2008, la majorité de l'actif net de la Société en commandite était investie dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La Société en commandite détenait également un prêt de 721 200 \$ portant intérêt à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'impact sur la Société en commandite.

(IV) Autre risque lié au prix

L'autre risque lié au prix est le risque selon lequel la valeur marchande ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctueront en raison des changements de la valeur marchande (autre que le risque lié au taux d'intérêt ou aux devises), que ces fluctuations aient été causées par des facteurs concernant l'instrument financier en particulier (y compris les conséquences économiques des amendements aux lois fiscales) ou son émetteur, ou par des facteurs touchant des instruments financiers semblables sur le marché.

(V) Risque lié aux devises

Le risque lié aux devises est le risque selon lequel la valeur d'un instrument financier fluctue suite à des modifications aux taux de change étranger.

Le risque lié aux devises survient lorsque les instruments financiers (notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont en devises autres que le dollar canadien, qui constitue la devise fonctionnelle de la Société en commandite.

En date du 30 juin 2008, la Société en commandite ne détenait aucun instrument financier en devise étrangère; elle n'était pas donc pas touchée par le risque lié aux devises.

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le gestionnaire du portefeuille a droit à des frais de gestion annuels correspondant à 2 % de la valeur liquidative de la Société en commandite, calculés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu. Ces frais de gestion s'élevaient à 34 412 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2008.

Le commandité pourra recevoir une distribution supplémentaire de biens de la Société en commandite (l' « attribution de la prime de rendement ») i) le jour du transfert de l'actif de la Société en commandite à BluMont Augen Resource Strategy Fund Inc. ou (ii) le jour précédant la date de dissolution de la Société en commandite (la « date de la prime de rendement »), la date la plus hâtive prévalant. Ce montant correspondra à 20 % de l'excédent de la somme de la valeur liquidative par part de la Société en commandite et de toute distribution par part versée pendant la période débutant le 25 mars 2008 et se

terminant à la date de la prime de rendement (compte tenu de cette prime de rendement) sur 11,20 \$. La prime de rendement peut être versée en numéraire ou, sous réserve des lois en vigueur, en actions de BluMont Augen Resource Strategy Fund, au choix du commandité.

5. FACILITÉ DE PRÊT

Le 25 mars 2008, la Société en commandite a obtenu une facilité de prêt (la « facilité de prêt ») auprès d'une banque canadienne à charte. Cette facilité de prêt couvre un montant de 721 200 \$ et vient à échéance le 30 octobre 2010, ou à la date de dissolution de la Société en commandité, l'événement le plus hâtif prévalant. Elle est garantie par une convention générale et est soumise à certaines restrictions financières. Les intérêts sont calculés selon le taux préférentiel de prêt de la banque. Le taux d'intérêt moyen pondéré pour la période était de 4,90 %.

Au 30 juin 2008, et pendant toute la période, la Société en commandite respectait tous les engagements financiers. Au cours de la période, des intérêts de 3 045 \$ ont été versés sur la facilité de crédit.

6. IMPÔTS

Le numéro d'inscription d'abri fiscal de la Société en commandite est TS073205 et son numéro d'inscription d'abri fiscal du Québec est QAF-08-01268. Ces numéros doivent figurer sur toute déclaration fiscale produite par un commanditaire. L'attribution de ce numéro ne confirme aucunement le droit d'un investisseur aux avantages fiscaux découlant de cet abri fiscal.

Le coût fiscal des actions ordinaires accréditives est réduit du montant des frais d'exploration et de mise en valeur au Canada ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la Société en commandite. La vente d'actions ordinaires accréditives et de bons de souscription convertibles en actions accréditives n'a aucune conséquence fiscale pour les associés.

7. RAPPROCHEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE SELON LES PCGR ET DE LA VALEUR LIQUIDATIVE AUX FINS DES OPÉRATIONS

30 JUIN 2008

Valeur liquidative (\$)			Valeur liquidative par part (\$)		
Valeur liquidative aux fins des opérations	Ajustement pour conformité au chapitre 3855	Valeur liquidative selon les PCGR	Valeur liquidative aux fins des opérations	Ajustement pour conformité au chapitre 3855	Valeur liquidative selon les PCGR
6 487 090 \$	- \$	6 487 090 \$	8,99 \$	- \$	8,99 \$

8. MODIFICATION COMPTABLE FUTURE

En janvier 2006, le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (« CSNC ») de l'ICCA a adopté un plan stratégique relativement aux normes comptables au Canada. À cette fin, le CSNC confirme qu'en février 2008, les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») remplaceront les PCGR canadiens en 2011 dans le cas des entreprises publiques canadiennes à but lucratif. Le commandité évalue présentement l'impact de ce changement et élabore le plan de la Société en commandite.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

GESTIONNAIRE ET PLACEUR PRINCIPAL

BluMont Capital Corporation
70 University Avenue
Suite 1200 P.O. Box 16
Toronto, ON M5J 2M4
Téléphone : (416) 216-3566
Télécopieur : (416) 360-1102
Sans frais : 1 (866) 473-7376

AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Citigroup Fund Services Canada, Inc.
2920 Matheson Blvd. East
Mississauga, ON L4W 5J4

COURTIER PRINCIPAL

Caldwell Securities Ltd.
150 King Street West, Suite 1710
Toronto, ON M5H 1J9

VÉRIFICATEURS

PricewaterhouseCoopers LLP
Suite 3000 Box 82
Royal Trust Tower TD Centre
Toronto, ON M5K 1G8

CONSEILLER JURIDIQUE

Fasken Martineau DuMoulin LLP
Barristers & Solicitors
66 Wellington Street West
P.O. Box 20
Toronto, ON M5K 1N6



BLUMONT
CAPITAL

2911 Côte Ste-Catherine, Montréal, QC H3T 1C2 | Tél : 514.342.5055 | 1.866.665.5055 | Téléc : 514.738.2562 | blumontcapital.com

VANCOUVER | CALGARY | TORONTO | MONTRÉAL